



## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

« Nous remercions tous nos donateurs qui feront un don à l'occasion de l'Action de grâce »



Nous fêterons bientôt l'Action de grâce et cela me fait penser à toutes les choses pour lesquelles je suis reconnaissante, dont ma famille, l'abondance de nourriture et ma santé. Ceux qui sont conscients des bienfaits dont ils bénéficient ont tendance à vouloir donner à ceux qui ont moins de chance qu'eux. Les organismes de bienfaisance, dont le vôtre, auraient tout avantage à tirer profit de l'état d'esprit propre à l'Action de grâce pour entrer en communication avec leurs donateurs.

Voici quelques suggestions à cet égard :

- Rédigez le profil de plusieurs de vos donateurs en mettant l'accent sur les raisons qui les motivent à faire des dons. Faites connaître la démarche de ces donateurs dans votre bulletin de liaison, sur le site Web de votre organisme ou dans le journal local.
- Organisez une activité de reconnaissance réunissant vos donateurs pendant laquelle votre organisme parlera des nombreux dons qu'il a reçus, leur témoignera de la reconnaissance et leur expliquera les retombées positives de ces dons.
- Envoyez ce mois-ci des cartes de remerciements écrites à la main à tous vos donateurs ou clients. Une note écrite à la main constitue une excellente façon de manifester votre appréciation et de transmettre vos remerciements.

Vous avez sûrement remarqué que ces suggestions ne sont pas assorties de demandes de dons. Parfois, il est bon de seulement maintenir le contact, d'en apprendre davantage au sujet de vos donateurs et de leur laisser savoir que ce qui leur tient à cœur vous importe.

Envers qui la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup> est-elle reconnaissante ?

- Nous sommes reconnaissants envers ceux qui continuent de convaincre la population du bien-fondé de faire un don testamentaire ou de faire un don de son vivant qui a des répercussions sur l'avenir.

Dans ce numéro :

- MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- EN DIRECT DU CONSEIL
- ANNONCES
- NOUVELLES DE L'ARC
- NOUVEAUX MEMBRES
- COURS DE FORMATION
- UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>
- OFFRES D'EMPLOI
- QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LES DONS PLANIFIÉS
- LIENS INTÉRESSANTS
- ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES TABLES RONDES

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

*Les opinions exprimées dans ce bulletin de liaison n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement, sauf indication contraire, les politiques ou les vues de la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup>.*

Le *Planner* est publié de façon régulière tout au long de l'année par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés. Aucun article de ce bulletin ne peut être reproduit sans une autorisation préalable écrite de l'association. Le *Planner* est aussi publié en anglais.

Pour toute information, veuillez vous adresser à :  
Communications@cagp-acdpd.org

- Nous remercions nos membres qui estiment que leur adhésion est précieuse et qui renouvellent leur adhésion chaque année. Sans vous, nous ne serions pas en mesure de fournir les ressources qui permettent à nos membres d'être de meilleurs professionnels en dons planifiés.
- Enfin, nous tenons à remercier nos bénévoles qui, d'un bout à l'autre du pays, investissent d'innombrables heures de travail pour s'assurer que nos programmes et nos activités de formation soient les meilleurs qui soient.

Joyeuse Action de grâce !

Diane MacDonald  
Directrice générale, CAGP-ACPD<sup>MD</sup>

## EN DIRECT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Normes et mesures en matière de dons planifiés



Quand votre PDG vous dit : « Le responsable des dons planifiés de l'organisme pour lequel je travaillais m'a affirmé que pour chacun des dons testamentaires connus, il y en a certainement cinq ou six dont nous ne sommes pas au courant. Alors, il faudra comptabiliser cela dans la prochaine campagne, n'est-ce-pas ?... Et au fait, quelle est la valeur actuelle des dons testamentaires par rapport aux attentes concernant les dons testamentaires confirmés ? Répondez-moi !

À cela je répondrais : « La profession des dons planifiés au Canada a besoin de se doter d'indicateurs standardisés de mesures de rendement, de lignes directrices réalistes en ce qui a trait à la planification et de méthodes standardisées pour compter et évaluer les dons planifiés ! »

Dans l'accomplissement de votre travail, ne serait-il pas utile de disposer de normes universellement acceptées concernant la comptabilisation et l'évaluation des dons planifiés ? J'imagine que la grande majorité des gens qui me lisent seront du même avis. À titre d'exemple, je vous pourrais vous demander comment votre organisme évalue-t-il et comptabilise-t-il les dons de polices d'assurance : à la valeur du reçu officiel des dons, à leur valeur marchande, à la valeur de rachat des contrats d'assurance-vie, à leur valeur nominale ? Incluez-vous un facteur de risque concernant les polices libérées qui n'atteignent pas les projections de rendement ou encore la diminution des dividendes des propriétaires de polices dans un marché en baisse ? Maintenant, appelez un collègue d'un autre organisme de bienfaisance et demandez-lui comment il s'y prend. Je doute que vous arriviez à la même réponse.

Dans la même ligne d'idées, comment comptabilisez-vous ce don dans votre gestion de dons. Dans la catégorie « don annuel » pour les paiements continus de primes ? Dans la catégorie « Cercle du président » pour sa valeur nominale ? Dans la catégorie « campagne de financement » pour la valeur marchande indiquée sur le reçu officiel de don ? Ou pas du tout, de peur que le donateur cesse de payer ses primes de prestations consécutives au décès ? J'espère que cet exemple tout simple illustre bien mon point de vue : *Nous avons besoin d'établir des normes d'évaluation et de comptabilisation largement connues, acceptées et utilisées de façon uniforme par tous ceux qui œuvrent dans le domaine des dons planifiés.*

Le conseil d'administration et les cadres de nos organismes exercent des pressions considérables pour comptabiliser chaque dollar actuel et potentiel quand s'amorce une campagne et les dons testamentaires sont dans leur ligne de mire. Il y a beaucoup de bonnes raisons pour inclure les dons planifiés dans les campagnes,

mais il n'existe pas de normes canadiennes en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des attentes concernant des dons révocables. Il y a aussi beaucoup de variations dans la manière qu'ont les organismes de bienfaisance de déclarer les attentes par rapport aux dons irrévocables, et puisque les organismes de bienfaisance délivrent des reçus officiels pour les dons irrévocables, nous devons satisfaire aux exigences de déclaration de l'ARC. Les changements de normes comptables nous obligent aussi à préciser davantage la valeur des dons. Les donateurs méritent aussi de savoir que les dons testamentaires sont comptabilisés de façon juste et constante par les organismes de bienfaisance canadiens.

La comptabilisation des dons planifiés pendant les campagnes de financement est problématique et les donateurs méritent que les organismes de bienfaisance fassent preuve de transparence dans leur façon de déclarer les promesses de dons différés. Ces déclarations doivent être complètes, justes et bien définies et accessibles dans la langue officielle du donateur.

Nous avons la responsabilité de faire rapport de nos activités et de nos résultats au public puisque nous utilisons l'argent réacheminé des contribuables. Il est sensé de pouvoir comparer les chiffres d'un organisme à l'autre. Actuellement, tout cela se fait au petit bonheur.

Au congrès de la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup> du printemps dernier à Toronto, Linda Pearson a soulevé, dans l'atelier qu'elle animait, plusieurs questions importantes qu'il importe de régler.\* La présentation qu'elle a faite m'a rappelé que les professionnels en dons planifiés ont fait preuve de créativité en mettant au point toute une gamme de termes et en empruntant d'autres au besoin et cela m'a fait comprendre que nous devons aussi élaborer des normes, pas seulement pour un usage de tous les jours, mais aussi pour les campagnes de financement.

Il n'est toutefois pas nécessaire de réinventer la roue. Heureusement, nos amis de l'association américaine Partnership for Philanthropic Planning (PPP) s'intéressent depuis plus de dix ans à la nécessité de produire des déclarations standardisées relativement aux dons planifiés et ont mis au point des lignes directrices bien pensées. Les résultats des sondages menés par le PPP (autrefois le NCPG) font clairement ressortir la nécessité de l'adoption de normes de déclarations claires. Je suis convaincu que nous trouverons de nombreuses similarités dans les diverses façons d'évaluer les dons planifiés au Canada et qu'il est probablement temps de mettre au point et d'adopter des méthodologies détaillées et uniformes pour comptabiliser et évaluer les dons planifiés chez nous.

<http://www.pppnet.org/pdf/Valuation-Standards-Final.pdf>

[http://www.pppnet.org/pdf/NCPG-counting-guidelines-\(rev-2008\).pdf](http://www.pppnet.org/pdf/NCPG-counting-guidelines-(rev-2008).pdf)

Au cours de la dernière décennie, le PPP a formé deux groupes de travail pour examiner et mettre au point les lignes directrices concernant les dons planifiés mentionnées plus haut à l'intention du milieu de la bienfaisance. Le PPP a aussi pris l'initiative de consulter d'autres organismes ainsi que des spécialistes du développement chevronnés afin d'établir un consensus sur des lignes directrices communes.

En tant que membre de la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup>, si vous estimez qu'il serait salutaire pour l'exercice de vos fonctions de pouvoir compter sur des normes universellement acceptées de comptabilisation et d'évaluation des dons planifiés, alors envoyez-moi un courriel à l'adresse [board@cagp-acpdp.org](mailto:board@cagp-acpdp.org) en indiquant "I want universally accepted standards for counting and valuation of planned gifts" dans le champ « Objet » de votre courriel.

Doug Puffer  
Directeur, dons planifiés, avancement universitaire  
Université Simon Fraser

*\*Vous pouvez consulter la présentation de Linda Pearson sur le site Web de l'association [www.cagp-acpdp.org](http://www.cagp-acpdp.org) en ouvrant une session dans la section réservée aux membres à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe. Dans la rubrique section réservée aux membres, sélectionnez l'onglet « outils et présentations ».*

## ANNONCES

- Le budget fédéral de 2011 présenté le 6 juin limite les avantages fiscaux des donateurs qui font des dons d'actions accréditatives cotées en bourse. Cliquez [ici](#) pour voir les commentaires de Miller Thompson LLP à ce sujet.
- La dernière version de *Planned Giving for Canadians* est maintenant disponible. Cliquez [ici](#) pour voir les mises à jour apportées à l'édition de cette année.

## NOUVELLES DE L'ARC

Voici les dernières nouvelles affichées sur les pages Web de l'ARC consacrées aux organismes de bienfaisance :

- L'inscription aux [séances d'information pour les organismes de bienfaisance](#) est de nouveau ouverte.

## ACCUEILLONS CHALEUREUSEMENT CES NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE LA CAGP-ACDPD<sup>MD</sup> !

Prénom	Nom de famille	Titre	Employeur	Table ronde
Ève	Beauchamp	Conseillère en développement philanthropique	HEC Montréal	Région de Montréal
Kori	Brus	Philanthropic Counsel	Good Works	Région de Toronto
Tim	Chimuk	Executive Financial Consultant	Chimuk Financial Partners	Manitoba
Kevin	Harper	Administration Manager	Toronto Rehab Foundation	Région de Toronto
Catherine	Hindson-Cox	Development Officer, Major Gifts	SickKids Foundation	Région de Toronto
Marian	Johnson	Planned Giving Officer	Sunnybrook Foundation	Région de Toronto
Richard	LeBlanc	Projects Administrator	Roots of Change Foundation	Sud de l'Alberta
Jodi	Maroney	Manager, Community Relations	Community Living Chatham-Kent	Chatham-Kent
Jody	Maskery	Director Advancement Services	University of Windsor	Comté de Windsor et Essex
Susan	McAlevy	Executive Director	Abbotsford Community Foundation	Région de Vancouver
Marlena	McCarthy	President	Done Write Communications	Région de Toronto

Helene	Nicholson	Manager of Community Investment	Kerby Centre	Sud de l'Alberta
Carmen	Poudrier	Conseillère en sécurité financière	Autonome	Mauricie
Matthew	Pupic	Director, Finance and Development	Project Ploughshares	Waterloo-Wellington
Barbro	Stalbecker-Pountney	Barrister & Solicitor	B.E. Stalbecker-Pountney Barrister & Solicitor	Région de Toronto
Laura	West	Lawyer	Fasken Martineau DuMoulin LLP	Région de Toronto
Carol	Wladyka	Special Giving Officer	YWCA Toronto	Région de Toronto

## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL



Un nouveau cours vient de se terminer et c'était une fois de plus une magnifique expérience !! Mont-Tremblant était un endroit formidable pour la tenue de notre cours sur les dons planifiés, version d'origine. Les participants comme les instructeurs étaient exceptionnels. Nous remercions très chaleureusement Michelle Osborne et Christopher JK Richardson qui ont donné ce cours excellent et incontournable pour quiconque travaille dans le domaine des dons planifiés. Nous avons reçu une très grande quantité de commentaires précieux et positifs de nos participants qui formaient un groupe diversifié et fantastique. Les participants venaient de partout au Canada. Certains

venaient d'aussi loin que Vancouver, plusieurs autres de la côte Est. Nous avons une combinaison magnifique de gens provenant d'organismes de toutes tailles et de conseillers professionnels – un groupe vraiment dynamique.

Nous vous remercions d'avoir rendu cette expérience si mémorable.

[Félicitations aux diplômés de notre dernier cours !](#)

*(Cliquez sur le lien pour voir la liste des participants qui ont suivi ce cours)*

Vous avez raté cette occasion ? Notre prochain cours sur les dons planifiés aura lieu au Centre de Banff du 16 au 21 octobre. [Cliquez ici pour plus d'information.](#)



**INSCRIVEZ CETTE DATE DANS VOTRE AGENDA !**

**[Congrès national annuel de la CAGP-ACDPD du 18 au 20 avril 2012](#)**

Hôtel Fairmont Empress, Victoria, C.-B.

**Hébergement à l'hôtel pour le 19<sup>e</sup> congrès national annuel de la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup> maintenant accessible !**

**[Cliquez ici](#) pour faire une réservation d'hôtel en ligne**



### **Que peut faire unheritageapartager.ca pour vous ?**

Quel meilleur moment que l'Action de grâces pour parler à vos clients et à vos donateurs de remerciements et de dons avec l'organisme de bienfaisance ou sans but lucratif qui leur tient à cœur !!

### **Le site Web constitue une importante ressource**

On nous dit constamment que le site Web unheritageapartager.ca est une ressource précieuse vers laquelle diriger les clients et les donateurs en quête d'information quand ils envisagent de faire un don testamentaire. Le site unheritageapartager.ca fournit non seulement de l'information sur les raisons pour lesquelles vos clients ou vos donateurs devraient faire un don planifié, mais il donne aussi sur les personnes qui font de tels dons, sur les diverses manières de faire un don planifié et sur les personnes qui peuvent les aider à en faire un. Nous encourageons nos membres à emprunter, ou encore mieux à voler notre contenu et à l'intégrer dans leur propre matériel. À titre de membre de la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup>, vous avez de plus la possibilité d'acheter du matériel promotionnel du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> à un prix spécial (dépliants, stylos, aimants, etc.) pour compléter le matériel promotionnel de votre programme de dons planifiés.

### **Les gens VISITENT le site Web du programme !**

Selon de récentes statistiques concernant unheritageapartager.ca, le site a reçu 1123 visites le mois dernier, dont 71,7 % de nouveaux visiteurs. L'affluence a été principalement engendrée par les moteurs de recherche (69 %) suivis par les sites de références (23 %) et l'accès direct (8 %). Les résidents de Toronto, d'Ottawa et de Montréal ont été les plus nombreux à visiter le site. La page la plus populaire a été *Dans votre région* suivie par *Statistiques sur les dons* et *Recherche de conseillers*.

Pour plus d'information au sujet du site unheritageapartager.ca ou du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : [leavealegacy@cagp-acpdp.org](mailto:leavealegacy@cagp-acpdp.org)

## OFFRES D'EMPLOI



Saviez-vous que la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup> met à votre disposition un service d'affichage d'offres d'emploi sur son site Web ? Non seulement vous pouvez afficher une offre d'emploi, mais vous pouvez consulter toutes les offres d'emploi en cours.

### Offres d'emploi de ce mois-ci :

[Directeur\(trice\), dons majeurs et dons planifiés](#) - St. John's Rehab Foundation (Toronto)

[Agent\(e\) principal de développement](#) - Institute for Christian Studies (Toronto)

[Agent\(e\) de développement, dons planifiés](#) – Université de Waterloo

Pour toute information concernant les services d'affichage et les tarifs, veuillez cliquer [ici](#). Pour consulter les offres d'emploi, cliquez [ici](#).

## QUESTION ET RÉPONSE SUR LES DONNS PLANIFIÉS



**Q :** Il y a quelques années, nos organismes membres ont créé un fonds de dotation au profit de notre organismes. Il semble maintenant que nos membres désirent se retirer et demandent à ce que le capital soit transféré à un autre organisme. Nous leur avons délivré des reçus officiels de dons à l'époque. Leur démarche est-elle légale ?

**R :** C'est une question complexe pour laquelle il faudra demander un avis juridique à un avocat du Québec qui connaît bien le droit des organismes de bienfaisance dans cette province. Il devra examiner les documents énonçant ce qui a été dit aux donateurs, les conditions établies par les donateurs concernant l'utilisation de leurs dons ainsi que les ententes prises entre l'agence et l'organisme qui gère le fonds de dotation.

Les commentaires suivants sont fondés sur l'expérience ontarienne et sur le rôle du Bureau du Tuteur et curateur public de l'Ontario. Bien que le Curateur public du Québec ait jusqu'ici adopté des positions similaires à celles de l'Ontario concernant la gestion des organismes de bienfaisance, la situation change en Ontario et devient plus pragmatique, Dieu merci !

La réponse viendra de l'entente de dotation qui a été conclue avec les donateurs et de l'entente conclue entre les agences et l'organisme qui gère la dotation. Il peut certainement y avoir un transfert d'actifs à long terme entre organismes de bienfaisance – c'est-à-dire la fondation – pourvu que les conditions de fiducie soient les mêmes pour le nouvel organisme. Par exemple, un don reçu avec des instructions valables pour dix ans peut être transféré, mais l'organisme qui le recevra devra s'assurer de ne pas entamer le capital du don avant la fin des dix ans parce les conditions du don restent applicables en vertu de la loi régissant les fiducies.

Il faut aussi tenir compte du lien de confiance établi entre les donateurs et l'organisme de bienfaisance qui reçoit les dons sur la base de ce qui a été dit au donateur au moment de la remise du don concernant les prélèvements sur le capital. Si le conseil d'administration avait pris la décision de mettre dans un fonds de dotation les dons sans restrictions, le conseil peut renverser sa décision et allouer les fonds de façon conforme à la réalisation de son mandat.

Cela dit, si les organismes désignés pour la reprise de ces fonds comptent honorer les conditions établies par les donateurs, il est sûrement possible de faire un transfert entre organismes.

Si vous désirez amorcer une discussion ou vous joindre à une discussion en cours sur la question et la réponse de ce mois-ci, n'oubliez pas de vous mettre en lien avec le Groupe LinkedIn de la CAGP-ACDPD<sup>MD</sup>. Inscrivez-vous et joignez-vous à vos collègues !

N'oubliez pas de [vérifier](#) ce que nos membres ont à dire au sujet de la question et de la réponse du mois dernier : **Une personne peut-elle donner tous ses actifs à un organisme tout en faisant un legs en l'honneur de ses neveux afin que ceux-ci reçoivent des reçus officiels d'impôts qu'ils pourront utiliser en vue d'obtenir une réduction d'impôts ?**

## LIENS INTÉRESSANTS

Article paru dans le Globe and Mail : [Baa baa black sheep, are you in the will?](#)

Communiqué publié par l'AHP : [Donors Hike Support for Canadian Hospitals to More than \\$1.2 Billion, But Giving is Still Short of Pre-recession Levels](#)

Article paru dans le Winnipeg Free Press : [Canadians donating less to charity](#)

## ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES TABLES RONDES

### [Activité de la table ronde du nord de l'Alberta](#)

Mardi 4 octobre 2011 de 8 h 00 à 12 h 00

*Sujet (en anglais) : Tapping Into the Power of Story to Enhance your Donor Visits*

Norma Cameron, CFRE

### [Activité de la table ronde du Manitoba](#)

Jeudi 6 octobre 2011 de 11 h 30 à 13 h 30

*Sujet (en anglais) : Trusting Relationships*

Chris Chipman, B.Comm., expert-conseil en patrimoine privé, BMO Banque privée Harris

### [Activité de la table ronde Montréal métropolitain](#)

Jeudi 13 octobre

Sujet : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les règlements de successions

Me Julie Loranger, notaire, TEP & Me Pascale Villani, notaire

### [Activité de la table ronde du Nord de la Saskatchewan](#)

Mardi 18 octobre 2011 de 7 h 30 à 8 h 45

*Sujet (en anglais) : Trust Laws and Planned Giving*

Erin Bokshowan

**Activité de la table ronde du Sud de la Saskatchewan**

Mercredi 19 octobre 2011 de 11 h 30 à 13 h 30

*Sujet (en anglais) : FINDING MONEY FOR GIVING*

Grant C. Karst, CFP, CLU, CHFC

**Activité de la table ronde d'Ottawa**

Jeudi 20 octobre 2011 de 7 h 00 à 9 h 00

*Sujet (en anglais) : Planned Giving: Stop sweeping it under the carpet!*

Cathy Mann, Cathy Mann & Associates

**Activité de la table ronde de la Nouvelle-Écosse**

Jeudi, 20 octobre 2011 de 12 h 00 à 13 h 30

Repas du midi consacré à l'échange de bons tuyaux

**Activité de la table ronde de la région de Toronto**

Jeudi, 20 octobre 2011 Workshop (de 9 h 00 à 11 h 30) Luncheon (12 h 00 à 13 h 30)

*Repas du midi et atelier d'une demi-journée de la CAGP et de l'AFP*

Jill Nelson, CFRE, Princess Margaret Hospital Foundation (Atelier)

Paul Nazareth, Groupe Gestion privée Scotia (Repas)

**Activité de la table ronde de Niagara/Golden Horseshoe**

Vendredi, 28 octobre 2011 de 8 h 00 à 16 h 30

*Sujet (en anglais) : The Science & Art of Charitable Gift Planning*

**Activité de la table ronde de la région de Toronto**

Jeudi, 17 novembre 2011 de 8 h 00 à 9 h 30

*Sujet (en anglais) : Talking to Your Clients About Philanthropy*

Keith Thomson, directeur général, Stonegate Private Counsel LP

Nicola Elkins, PDG et fondateur, Benefaction Foundation